



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Transition du réseau national Antarès vers le Réseau radio du futur

Question écrite n° 12352

Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la transition du réseau national ANTARÈS, utilisé par les services d'incendie et de secours, vers le Réseau radio du futur (RRF), opéré par l'Agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS). Le RRF vise à fournir des communications opérationnelles très haut débit s'appuyant notamment sur les réseaux mobiles (4G/5G) et des mécanismes de priorité/préemption. Or cette évolution soulève plusieurs questions opérationnelles et financières pour les SDIS, dont les budgets sont majoritairement financés par les départements. D'une part, le recours aux réseaux mobiles interroge la continuité de service dans les zones blanches ou faiblement couvertes, ainsi qu'en situation dégradée. D'autre part, plusieurs acteurs opérationnels signalent des interrogations sur la capacité de liaison sol/air, notamment pour la coordination avec les moyens aériens de la sécurité civile. Enfin, le déploiement du RRF représente un coût élevé (infrastructures, terminaux, formation, redevances), principalement supporté par les SDIS, alors même qu'ils doivent parallèlement financer la montée en charge de NexSIS 18-112 et absorber l'augmentation structurelle de leurs charges. Il souhaite connaître les garanties opérationnelles prévues concernant la continuité des communications critiques en situation de crise, les dispositions envisagées pour une vraie interopérabilité sol/air des moyens engagés et le modèle de financement retenu pour le RRF à l'égard des SDIS.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Thiériot](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12352

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2026](#), page 254